

**Compte-rendu de la réunion du 14 novembre 2016**  
**Projet de territoire du bassin versant du Tescou**  
**Ecole des Mines d'Albi**

**Introduction**

**Jean-Michel Mougard, préfet du Tarn introduit la réunion** en présentant les personnes à la tribune : Didier Houllès, vice-président du conseil départemental du Tarn représentant le président, Frédérique Turella-Bayol, conseillère départementale de Tarn-et-Garonne représentant le président, les secrétaires généraux des préfectures du Tarn et de Tarn-et-Garonne, Bruno Lion et Michèle Tilmont, garante de la qualité de la concertation pour l'élaboration du projet de territoire du bassin versant du Tescou. Il présente également Vincent Pupin, auditeur.

La liste des participants à la réunion est donnée en pièce 2.

Le préfet du Tarn rappelle que les réunions des 26 et 27 janvier 2016 auxquelles les acteurs du territoire du bassin versant du Tescou ont été conviés, avaient pour objectif de présenter ce qu'est un projet de territoire et d'examiner quelles seraient ses modalités de mise en œuvre. A l'issue de ces rencontres, il est ressorti globalement un accord pour s'engager dans un processus de co-construction du projet de territoire de ce bassin versant. Toutefois, il est apparu qu'une phase préalable de partage des enjeux serait de nature à créer les conditions du démarrage d'un travail collaboratif.

Dans cette optique, l'État a confié à l'Adeprina/AgroParisTech, la réalisation d'un audit patrimonial ayant pour thème : « *Recherche des conditions et des moyens d'une meilleure gestion de la qualité du territoire du bassin versant du Tescou : quelle stratégie pour la ressource en eau ?* »

Cette démarche a permis de dégager les enjeux partageables entre les acteurs rencontrés, constituant ainsi les bases de la construction du projet de territoire du bassin versant du Tescou. Le rapport d'audit, enrichi des réactions des audités lors de la présentation qui leur a été faite le 9 juillet, est finalisé et en ligne sur le site de l'État dans les deux départements. Les audités ont également été conviés à participer à la réunion d'aujourd'hui.

L'Etat s'était engagé à présenter à l'ensemble des acteurs présents aux réunions de janvier 2016, la restitution de l'audit patrimonial, présentation qui est un des objets de la réunion d'aujourd'hui.

Les conseils départementaux du Tarn et de Tarn-et-Garonne ont accepté la maîtrise d'ouvrage du marché d'animation-facilitation qui devrait permettre d'aboutir à la co-construction du projet de territoire du bassin versant du Tescou, dans la mesure où aucun autre acteur ne s'est manifesté à l'issue de la réunion de restitution de l'audit du 9 juillet dernier. Les grandes lignes de ce marché et le calendrier seront exposés au cours de la réunion.

Enfin, la réunion d'aujourd'hui marque le lancement du projet de territoire.

**Rôle de la garante**

A la demande de Monsieur le Préfet, **Madame Tilmont, garante, présente son rôle (voir pièce 3).**

La commission nationale du débat public (CNDP) préconise, notamment, que le temps de la concertation, se situe le plus en amont possible des décisions, avant que le projet ne soit figé, lorsque des améliorations ou des alternatives sur lesquelles les citoyens peuvent se prononcer, sont encore possibles. La CNDP donne une définition du rôle du garant dans son rapport d'activités 2015

:

« ...Le rôle de garant n'est ni celui d'un arbitre, ni celui d'un conciliateur. C'est celui d'un observateur vigilant, chargé de veiller au respect des règles de la concertation qui donnent à chacun un égal droit à s'exprimer sur la base d'une information sincère et la plus complète possible. Il lui revient également de veiller à ce que les positions exposées comme les réponses apportées par les maîtres d'ouvrage soient argumentées... »

Il ne s'agira pas pour elle de prendre parti ou de porter un avis sur le fond, sur le contenu même de ce projet, mais sur sa forme, sur la qualité de son processus d'élaboration. C'est très important que la méthodologie adoptée de co-construction soit acceptée et partagée par tous les acteurs, avec la mise en oeuvre de procédures claires qui permettent de sécuriser la qualité du processus.

Enfin, au-delà des divisions, ce qui rassemble les acteurs du territoire, à son sens, c'est une même valeur partagée, celle de leur appartenance à ce territoire qui est leur bien commun et leur attachement à préserver son identité et à préparer son futur. Les personnes auditées ont rappelé ses atouts et son potentiel. Le bassin versant du Tescou pourrait être le premier territoire sur lequel un tel projet d'avenir, co-construit avec ses acteurs, serait adopté. Ce serait une très belle revanche sur les événements passés.

### **Restitution de l'audit patrimonial**

Bruno Lion, missionné par le préfet de région pour développer une méthodologie adaptée aux projets de territoire et dossiers à enjeux, rappelle que l'audit patrimonial a permis d'écouter de nombreux acteurs du territoire du bassin versant du Tescou et de recueillir leur vision du territoire et de ses enjeux.

***Vincent Pupin, auditeur, présente la restitution de l'audit patrimonial*** enrichie par les remarques faites pas les audités lors de la réunion du 9 juillet 2016. La restitution est conforme aux diaporama et rapport d'audit qui sont en ligne depuis juillet dernier sur le site de l'Etat dans le Tarn et dans le Tarn-et-Garonne.

A la suite de cette présentation, plusieurs participants interviennent sur la crise de Sivens et l'occupation du site. D'autres insistent sur la nécessité de construire ensemble le projet de territoire sur une réalité partagée et en dépassant les rancœurs.

Le Préfet du Tarn souligne que ce qui s'est passé à Sivens ne laisse personne indifférent. Pour autant, une autre étape est engagée aujourd'hui liée à un développement du territoire à co-construire avec ses acteurs.

Vincent Pupin quitte la réunion.

### **Mission d'animation-facilitation pour la co-construction du projet de territoire**

A la demande du préfet du Tarn, Bruno Lion explique qu'il appartient aux prestataires qui répondront à l'appel d'offres lancés par les conseils départementaux du Tarn et de Tarn-et-Garonne, de proposer des méthodes impliquant les acteurs dans la co-construction du projet de territoire.

*Stéphane Mathieu, directeur de l'eau du conseil départemental du Tarn*, présente les grandes lignes du cahier des charges pour la mission d'animation-facilitation pour la co-construction du projet de territoire du bassin versant du Tescou ainsi que des éléments de calendrier (voir pièce 4). Il indique que l'appel d'offres devrait être lancé dans la semaine.

Plusieurs participants soulignent la nécessité d'aller vite dans la co-construction du projet de territoire, le territoire et le cours d'eau étant en souffrance depuis de nombreuses années.

A une question de Madame Turella-Bayol, Bruno Lion répond que de nombreuses études et de nombreux éléments existent sur le bassin versant du Tescou. Les éléments qui ne feront pas débat entre les acteurs pourront être injectés dans le processus de co-construction du projet de territoire. Pour les éléments qui feront débat, les acteurs devront soit s'accorder, soit formaliser leurs désaccord.

Il ajoute qu'il est essentiel que les acteurs co-construisent les règles de leur travail en commun. Tous les acteurs sont responsables de l'élaboration du projet de territoire et que ce sont les efforts qu'ils feront pour être positifs qui permettra cette élaboration.

### **Conclusion**

Madame Turella-Bayol explique que le conseil départemental de Tarn-et-Garonne s'est engagé dans la démarche d'élaboration du projet de territoire aux côtés du conseil départemental du Tarn.

Le préfet du Tarn souligne que plusieurs éléments joueront en faveur de l'élaboration du projet de territoire : la sincérité (on s'engage sur ce que l'on a dit), la loyauté réciproque et le respect de tous dans la co-construction du projet. L'appel d'offres pour la mission d'animateur-facilitateur est lancé en novembre par les conseils départementaux, le choix du prestataire interviendra en janvier, la co-construction du projet de territoire démarrera en février et en fin d'été-début d'automne 2017, un projet de territoire accepté sera établi.

Monsieur Houllès conclut en disant que tous les acteurs sont en responsabilité pour réussir la gestation du projet de territoire et qu'ils doivent faire preuve d'intelligence et d'ouverture pour ce faire.